

# 2 JOURS STAVELOT REVIVAL



Règlement Particulier  
16 – 17 Août 2025

## Table des matières

1. ORGANISATION .....	3
2. COMITE D'ORGANISATION .....	3
3. OFFICIELS.....	3
4. PARTICIPANTS.....	3
5. DEMANDE D'ENGAGEMENT.....	3
6. ANNULATION D'ENGAGEMENT .....	3
7. ANNULATION DE L'EPREUVE .....	4
8. CATEGORIES .....	4
9. MOTOS.....	4
10. PILOTES.....	4
11. CONTROLE ADMINISTRATIF .....	5
12. CONTROLE TECHNIQUE .....	5
13. TRANSPONDEUR.....	6
14. TIMING .....	6
15. DEROULEMENT DE L'EPREUVE .....	6
16. PENALITES.....	6
17. CLASSEMENT ET REMISE DE PRIX.....	7
18. MODIFICATIONS.....	7

## 1. ORGANISATION

JUMPY asbl organise les 16 et 17 août 2025, une épreuve d'enduro à l'ancienne les « 2 jours de Stavelot Revival ». Cette épreuve se disputera conformément au Code sportif FMB et ses annexes, au présent règlement particulier.

## 2. COMITE D'ORGANISATION

L'organisation est assurée par JUMPY asbl.

## 3. OFFICIELS

Directeur de Course : **Corneille BAGUETTE**

Adjoint : Philippe MARQUET

Responsable de Sécurité : JUMPY asbl

### Technique

Adjoints : Jean-François THYRION, André GILBERT, Jean-Jacques DELVENNE, Sabine MAHIEU

### Environnement

Adjoints : Jérôme DEGEEF

## 4. PARTICIPANTS

Les « 2 Jours de Stavelot » sont ouverts à tous les pilotes dont l'engagement sera retenu par l'organisation. Le montant des inscriptions est fixé à 160€ pour les deux jours. Ce tarif inclut :

- La participation à l'enduro
- Une entrée au Bikers'Fesitval pour un accompagnant
- L'assurance individuelle et responsabilité civile
- La location du transpondeur
- Un t-shirt souvenir

Le nombre de machines admises est fixé à 250.

## 5. DEMANDE D'ENGAGEMENT

Les inscriptions ne peuvent se faire qu'en ligne via :

<https://booking.dgsport.eu/fr/60-enduro-classic-2-jours-stavelot-revival>

Le montant de l'inscription est fixé à 160€ pour les 2 jours.

Les droits de participation devront être payés à l'inscription par carte ou endéans 14 jours par virement bancaire.

## 6. ANNULATION D'ENGAGEMENT

Toute annulation d'engagement devra être signalée par écrit au secrétariat de l'organisation avant le 16 juillet. L'inscription sera remboursée à 50% jusqu'à un mois avant l'épreuve. Passée cette date, il n'y aura plus de remboursement.

## 7. ANNULATION DE L'ÉPREUVE

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.

## 8. CATEGORIES

Les motos doivent répondre à l'une de ces catégories et conserver entièrement les spécificités d'époque.

- A/ Jusqu'à l'année de construction 1970 inclus
  - Classe 1: 50/75cc
  - Classe 2: 100/125cc
  - Classe 3: + 125cc
- B / De l'année de construction 1971 à l'année de construction 1975 inclus
  - Classe 4: 50/75cc
  - Classe 5: 100/125cc
  - Classe 6: 175cc
  - Classe 7: + 175cc
- C / De l'année de construction 1976 à l'année de construction 1980 inclus
  - Classe 8: 50/75cc
  - Classe 9: 100/125cc
  - Classe 10: 175cc
  - Classe 11: 250cc
  - Classe 12: + 250cc
- D / De l'année de construction 1981 à l'année de construction 1991 inclus
  - Classe 13: 50/80cc
  - Classe 14: 100/125/175cc
  - Classe 15: + 175cc
- E/ Dames

## 9. MOTOS

Les motos doivent être :

- conformes au code de la route,
- immatriculées,
- être en ordre d'assurance.

Une petite plaque d'immatriculation pendant l'épreuve est tolérée.

La plaque gouvernementale peut être demandée au CT.

Les side-cars et assimilés ne sont pas autorisés.

## 10. PILOTES

Une licence enduro émise par la FMB est nécessaire :

- Licence 1 manifestation souscrite en avance via My FMB-BMB (Prix: 45€ pour les résidents belges, 55€ pour les étrangers\*)
- Licence 1 manifestation sur place (Prix: 60€ pour les résidents belges, 70€ pour les étrangers\*)

- Licence annuelle enduro FMB classic (Prix: 170€)

Cliquez [ICI](#) pour faire une demande de licence à la FMB - Fédération Motocycliste de Belgique.

il faut ajouter à ce coût l'affiliation à un club (Club organisateur JUMPY asbl, 25€ par an).

\*Les coureurs étrangers peuvent participer avec leur licence nationale et une autorisation de départ émise par une fédération nationale affiliée à la FIM.

Le port de vêtements de moto, casque avec homologation E3, bottes, gants, blouse ou veste à manches longues est obligatoire.

## 11. CONTROLE ADMINISTRATIF

Le contrôle administratif se déroulera le vendredi 15 août de 15h00 à 20h00 et le samedi 16 août de 7h00 à 8h00 dans le paddock du circuit de Spa-Francorchamps. Les documents nécessaires à la compétition seront remis aux concurrents sur présentation des pièces réglementaires suivantes :

- La confirmation d'inscription
- L'assurance & le certificat d'immatriculation de la moto
- Le permis de conduire
- La carte d'assistance mutuelle européenne

## 12. CONTROLE TECHNIQUE

Le contrôle technique se tiendra le vendredi 15 août de 17h00 à 20h00 et le samedi matin 16 août de 7h00 à 8h00 dans le paddock du circuit de Spa-Francorchamps. Lors de ce contrôle, seront examinés :

- Les feux avant et arrière en état de fonctionnement
- Les freins en état de fonctionnement
- Les pose-pieds repliables
- La pose réglementaire des numéros de départ.  
Ces derniers doivent être apposés par le pilote à l'avant et sur les flancs.  
Seul le numéro de départ avant est fourni par l'organisateur
- Les décibels : MAXIMUM 94DB (Plus de 94 DB = points de pénalité, plus de 110 DB = pas de départ)
- La bonne pose du transpondeur. Il doit être monté à l'avant droit.

### Choix des pneus

**Sont autorisés les pneus Enduro DOT et ou « E » sur le flanc H=13mm ou pneus qui ressemblent à l'ancien profil enduro - les Pneus Cross sont interdits**

Il n'y a pas de parc fermé durant cette manifestation.

### 13. TRANSPONDEUR

Il doit être retiré par le pilote au contrôle administratif en laissant sa carte d'identité en caution. Il doit être placé sur tube de fourche côté droit.

Attention ! Si perte ou dégradation du transpondeur = 250€

### 14. TIMING

**Vendredi 15 août :**

- L'accès au parking dans le périmètre du circuit débute à 15h00. Chaque participant devra passer prendre ses accès au Welcome Center qui sera situé au Karting de Spa-Francorchamps pour pouvoir accéder à l'enceinte du Circuit de Spa-Francorchamps. Vous serez alors dirigé par l'organisateur.
- Une fois installé, vous pourrez vous rendre au contrôle administratif. Un plan détaillé du contrôle administratif et technique ainsi que des paddocks attribués à l'Enduro sera envoyé environs 15 jours avant l'épreuve.
- Le Contrôle Technique aura lieu de 17h00 à 20h00 dans l'enceinte du circuit.
- Pas de parc fermé, le vendredi soir

**Samedi 16 août :**

- L'accès au circuit à partir de 7h00
- Les contrôles administratif et technique auront lieu de 7h00 à 8h00.
- Le briefing obligatoire sera donné à 8h45 et l'endroit vous sera communiqué lors du contrôle administratif.
- Les premiers concurrents démarrent à 9h30 à raison de 2 pilotes par minute.
- Le tracé du samedi se compose de 1 boucle de **100 Km plus 4 épreuves spéciales.**
- La parade sur le circuit aura lieu à 18h30 et tous les participants y sont conviés
- Pas de parc fermé, le samedi soir

**Dimanche 17 août :**

- Les premiers concurrents démarrent à 9h00 à raison de 2 pilotes par minute.
- Le tracé du dimanche se compose d'une boucle de **60 km plus 4 épreuves spéciales.**
- L'affichage et la remise des prix s'effectueront à partir de 17h00.

### 15. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

- Les concurrents effectueront un circuit TT, sur routes et chemins accessibles à tous. Le code de la route s'applique et la signalisation doit être respectée.
- Dans les villages et agglomérations, la vitesse pourra être contrôlée.
- Le ravitaillement en carburant se fait uniquement sur un tapis environnemental.

### 16. PENALITES

- Une pénalité de départ suivant l'âge du participant sera appliquée. Nous attribuons 100 points de pénalité de départ à chaque participant, desquels nous

déduisons l'âge du participant concerné. Exemple : Pilote de 62 ans :  $100-62 = 38$  points de pénalité. Pilote de 36 ans :  $100-36 = 64$  points de pénalité

- 1 point = 1 seconde
- Le non-stop : 1 pied = 1 point / 2 pieds = 2 points / 3 pieds ou plus = 3 points / rouler hors zone ou échec = 5 points / refuser le test = 10 points
- Le slalom :
  - a) Le parcours est chronométré. Chaque seconde équivaut à un point (les 100èmes sont arrondis vers le haut) Exemple : 1 minute 35 secondes = 95 points.
  - b) Renverser ou déplacer un cône = 1 point par cône.
  - c) Faire une erreur dans le parcours en manquant un cône ou plus = 5 points.
  - d) Freiner en dehors de la zone de freinage = 10 points
- Le test d'accélération/freinage :
  - a) Le parcours est chronométré. Chaque seconde est un point (les 100èmes sont arrondis) ex 2 minutes 35 secondes = 155 points.
  - b) Freiner en dehors de la zone de freinage = 10 points.
  - c) Dépasser le nombre de décibels maximum autorisé = 2 points par Db.  
Exemple  $96\text{dba} = 2 \times 2 = + 4$  points de pénalité.
- Test enduro : Le parcours est chronométré. Chaque seconde équivaut à un point (les 100èmes sont arrondis) ex 2 minutes 35 secondes = 155 points.
- Absence lors du briefing = interdiction de prendre le départ

## 17. CLASSEMENT ET REMISE DE PRIX

Le classement s'effectue par année de construction, toutes les cylindrées confondues. Une coupe est prévue pour le premier de chaque classe.

- Une coupe sera remise aux 3 premières dames participantes.
- Une coupe sera offerte au participant le plus âgé.
- Chaque participant recevra un souvenir.

## 18. MODIFICATIONS

Ce règlement est susceptible d'être modifié à tout instant. Les modifications principales seront annoncées au plus tard lors du contrôle administratif.